

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ETUDIANTS

### Quels sont les tarifs de pension ?

Pour les demi-pensionnaires  
BTSA : **593,18 €/an**

Le règlement des pensions s'effectue en 3 fois (facturation par trimestre).  
Possibilité de régler par mensualité.

### Comment obtenir une demande de bourse ?

les demandes de bourses sont à faire **dès maintenant** auprès du **CROUS** à partir du 15 janvier 2018  
via le site : [www.edudiant.gouv.fr](http://www.edudiant.gouv.fr)

### Comment se loger à l'extérieur de l'établissement ?

Pas d'internat proposé pour les étudiants. les logements sont à rechercher à l'extérieur du lycée.  
Afin d'améliorer les démarches: une liste est fournie par le lycée de particuliers, proposant des hébergement, colocation, présentant les 2 foyers des jeunes de Vendôme.  
Possibilité d'être maître au pair (le recrutement s'effectue en juillet)

### Pour s'inscrire

Les inscriptions en BTSA s'effectuent sur la nouvelle plate forme :  
« **Parcoursup** »

Ce site gère l'ensemble de la procédure (calendrier, première inscription, formulation des vœux, proposition d'admission).

Le LEGTA adresse aux familles un dossier d'admission à l'issue des phases de réponse.

Une matinée de présentation de nos BTSA est organisée fin janvier afin d'accompagner les candidats dans leurs choix d'orientation.

### Quel est l'emploi du temps de la semaine ?

Les cours commencent le lundi matin et se terminent le vendredi après-midi.  
Le mercredi après-midi est libre.





## L'Association Socio-Culturelle du Lycée Agricole de Vendôme

Propose durant l'année scolaire, à tous les lycéens et étudiants adhérents, de participer et de s'investir dans des activités culturelles et de loisirs variés.

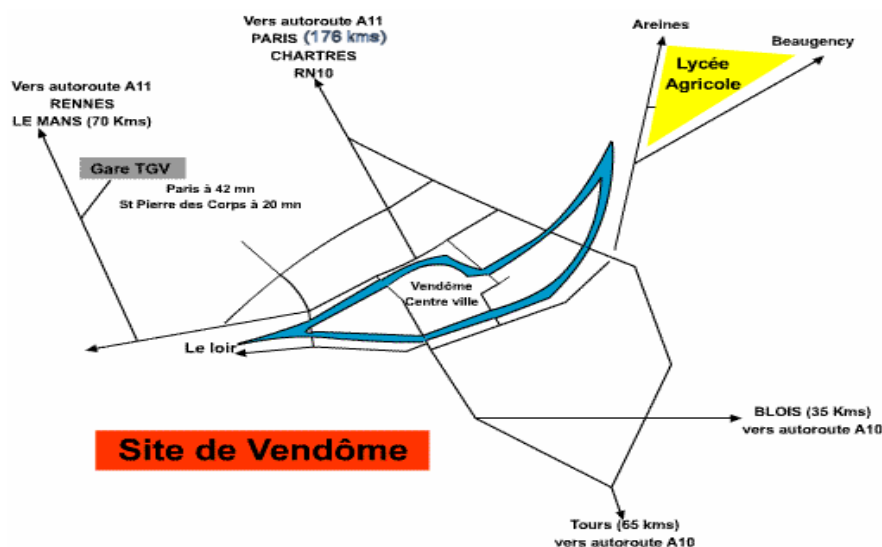
**Des partenaires** (l'Hectare, Scène Régionale de Vendôme, le Chato'do de Blois, des artistes...) permettent aux jeunes d'assister, tout au long de l'année, à différents spectacles, concerts ...

Devenir éco - délégués et favoriser le développement durable dans l'établissement.

### Comment accéder à l'établissement ?

Vendôme est accessible en TGV depuis Paris (42 minutes) et Tours (18 minutes).

Une navette relie l'établissement aux gares SNCF de Vendôme, deux fois par semaine, le lundi et vendredi. Lignes régulières de bus TEA. Le LEGTA est à 1h de Tours en voiture, 1h15 d'Orléans.



## UNSS L'Association Sportive

Permet au plus grand nombre de lycéens de pratiquer des activités sportives collectives ou individuelles, les mercredis après-midi et ou certains soirs en semaine avec un large choix d'activités.

### Stages, voyages d'études à l'étranger ?

Grâce au programme **ERASMUS**, aux aides du Ministère en charge de l'agriculture et du Conseil Régional Centre, chaque élève ou étudiant a la possibilité de réaliser son stage professionnel en Europe ou sur d'autres continents.

Avec le soutien du Conseil Régional Centre, de nombreux voyages en Europe sont organisés pour les élèves et pour les étudiants.

**Gwenaëlle LEPAGE**  
Proviseure,  
**Sébastien FELICI,**  
Proviseur Adjoint,

reçoivent les familles qui le souhaitent sur rendez-vous  
(en cas de nécessité).  
tél. : 02. 54 .67 .44. 00

**Anne DE NUSSAC**  
& **Emilie LOUIS**

Conseillères Principales  
d'Education  
répondent à toutes les  
questions sur la vie au  
lycée en général  
tél. : 02.54.67.44.06

**Nathalie BENET**  
& **Sylvie MOREL,**

Secrétariat scolaire  
vous renseignent sur toutes  
les formations  
les dossiers d'admission, les  
demandes de bourses  
tél. : 02. 54 .67 .44. 00



Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole  
BP 106-AREINES-41106 VENDOME cedex  
02-54-67-44-00

legta.vendome@educagri.fr  
[www.legta41.educagri.fr](http://www.legta41.educagri.fr)

